



# SEJOUR AU SKI

## POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL DE L'UVHC

Le Service d'Action Sociale propose aux enfants du personnel de l'UVHC un séjour au ski à

**PELVOUX PUY SAINT VINCENT dans les Hautes Alpes,  
à 30 km au sud de Briançon**

*PELVOUX est un petit village montagnard situé à 1250m d'altitude. La station s'étend de 1250 à 2300m d'altitude entre GAP et BRIANCON à la périphérie du Parc National des Ecrins.*

**2 PERIODES SONT PROPOSEES**, pour les enfants de 8 à 18 ans\*:

**Séjour n°1 : du samedi 21 février au dimanche 1<sup>ER</sup> mars 2009**

**Séjour n°2 : du samedi 28 au dimanche 8 mars 2009**

**LE SEJOUR COMPREND : *SKI ALPIN et SURF des neiges***

- le transport aller et retour en car
- la pension complète, y compris le repas à l'aller le 21 et le 28 février
- la location du matériel (ski, chaussures et bâtons)
- les remontées mécaniques 7 jours
- 2 heures de cours pour les débutants en ski alpin et surf
- le passage des tests « étoiles »
- l'accompagnement et l'encadrement par des moniteurs diplômés
- les animations et veillées (jeux, soirée dansante, soirées vidéo, cinéma...)
- l'assurance responsabilité civile
- les secours sur pistes et rapatriement
- petit-déjeuner au retour

**LES TARIFS**: le Service d'Action Sociale vous propose des tarifs ci-dessous calculés en fonction de votre Quotient Familial soit : **QF = montant du revenu brut global** (avis d'imposition de 2007) **divisé par le nombre de parts fiscales du foyer** (précisé sur l'avis d'imposition)

QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU SEJOUR
quotient compris entre	1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>e</sup> séjour
de 0 à 2286 €	100 €
2286 et 3048 €	175 €
3048 et 3812 €	210 €
3812 et 6097 €	235 €
6097 et 8079 €	300 €
8079 et 9909 €	380 €
Plus de 9909 €	410 €
Une réduction de 25 % sera appliquée sur l'inscription du 2 <sup>ème</sup> enfant	

\* pour les moins de 8 ans et plus de 18 ans nous contacter (JAPAJO)

## AIDES SUPPLEMENTAIRES :

☞ Les fonctionnaires titulaires dont le quotient familial est inférieur à 9909 € peuvent obtenir une subvention attribuée par l'Inspection Académique. Soit :

- 6,59 € par jour pour les enfants de moins de 13 ans
- 9,99 € par jour pour les enfants de 13 à 18 ans

☞ En complément, les familles dont le montant d'imposition est inférieur à 230 € peuvent en plus obtenir une subvention du Rectorat.

**Renseignements et dossiers à demander à**

**Maryse DRUART - 03.27.51.15.26 - [maryse.druart@univ-valenciennes.fr](mailto:maryse.druart@univ-valenciennes.fr)**

## PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- 1 photocopie de la dernière fiche de paie
- 1 photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus 2007 (avis reçu en 2008)
- le règlement correspondant au montant du 1<sup>er</sup> versement, soit 40 % du montant total à payer. Le chèque est à libeller à l'ordre de l'Agent Comptable de l'UVHC.

**Si vous êtes intéressé, remplissez le bulletin d'inscription joint et renvoyez le à  
Maryse DRUART au Service D'Action Sociale**

**Date limite de réception des demandes : jeudi 11 décembre**